



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Cadre de santé
Emploi	Cadre de santé
Métier	Cadre de santé en unité d'hospitalisation complète
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	OUEST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69G38 - Hospitalisation Complète
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2014 - G. Lanteri Laura / 2016 - G. Canguilhem / 2023 - F. Dolto / 2025 - J.-B. Pontalis

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du cadre soignant assistant du chef de pôle et du directeur des soins et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de service et du médecin chef de pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Cycle hebdomadaire : 38h20, du lundi au vendredi

Amplitude horaire : 8h-19h

Horaires : 9h-17, modulables en fonction des nécessités de service

Congés pris dans le respect de l'organisation du service

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1,2 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Verlin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle Ouest assure également des missions transversales de recours dans le champ de l'intervention précoce pour les psychoses au service d'un bassin de population de 844 108 habitants. Il assure des missions d'enseignement, de recherche (clinique et neuroscientifique) et de coordination à périmètre régional dans le champ de l'intervention précoce pour les troubles psychotiques.

Le pôle est organisé autour de **4 services** : service d'hospitalisation complète, service de liaison, service ambulatoire et service transversal pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque.



L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- **3 services sectorisés :**
 - Le **service hospitalisation complète** qui s'adresse à l'ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, Jean-Bertrand Pontalis ;
 - Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), trois centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
 - Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy ;
- **1 service transversal** pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque qui comprend une unité d'hospitalisation complète, et trois unités ambulatoires (PEPS programme rétablissement, PEPS case management, et CoVuJeunes). Le service transversal porte également des missions de recherche et d'enseignement dans le champ clinique et des neurosciences appliqués à l'intervention précoce sur un périmètre régional.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans les structures. Il collabore, dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.

Dans le respect de la politique générale de l'établissement et de la direction des soins, il est responsable :

- Du soin dans le domaine de compétence propre à sa fonction ;
- De l'organisation de l'application de la prescription médicale ;
- De la gestion administrative et logistique des unités fonctionnelles ;
- Du management des personnels dont il assure l'encadrement ;
- De l'information et de la communication avec le CR, le pôle et l'institution ;
- De l'organisation et l'évaluation des dispositifs de soins.

7. ACTIVITES SPECIFIQUES

7.1. Gestion des personnels

Manager une équipe au quotidien

- Animer une équipe et en assurer la régulation ;
- Favoriser la communication entre les différents partenaires ;
- Diffuser des informations adaptées et nécessaires au fonctionnement des UF ;
- Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou aux fluctuations des effectifs ;

Gérer des compétences

- Identifier les exigences des postes occupés ;
- Identifier, accompagner et valoriser les potentiels individuels des agents dans leur domaine de compétence ;



- Définir l'articulation entre les différentes catégories de personnel en fonction de leurs domaines de compétences respectifs.

Etablir des relations constructives avec les différents partenaires

- Constituer un réseau interne et externe à l'établissement ;
- Assurer l'interface avec les différents partenaires ;
- Evaluer les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales ;
- Organiser et participer à la formation des étudiants ;
- Identifier les ressources pédagogiques de l'unité ;
- Participer à l'organisation du parcours d'apprentissage des stagiaires ;
- Désigner les collaborateurs ayant le plus de compétences en matière de tutorat ;
- Etablir des relations avec les formateurs et les IFSI responsables de stage.

7.2. Gestion des Soins**Organiser l'activité de soin au quotidien**

- Contribuer à l'application des directives médicales ;
- Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du service et du pôle, et le respect des contraintes institutionnelles ;
- Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer les consignes médicales ;
- Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en terme d'efficacité et d'efficacités ;
- Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des prises en charge individuelles et groupales ;
- Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement des uf.

Mettre en place, évaluer, améliorer les procédures

- Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer les équipes à sa mise en œuvre ;
- Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (patients, famille, personnels, étudiants) ;
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité ;
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en terme de qualité et de sécurité : protocoles de soin, vigilance sanitaire, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, conditions de travail ;
- Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations ;
- Assurer la diffusion, la mise en œuvre, la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration ;
- Contribuer aux études et à la recherche professionnelle.

Assurer une relation de qualité avec les patients et leur entourage

- Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage ;
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient ;
- Informer et faire respecter les règles de fonctionnement des UF et de l'hôpital ;
- Garantir la continuité des soins et des prestations.

7.3. Articulation et transversalité

- Le Cadre de Santé se situe à l'interface entre l'intra et l'extra hospitalier ;
- Il favorise l'articulation du soin entre les différents partenaires : équipes des secteurs, établissements d'hébergement, tout au long du parcours de soins du patient ;
- Il s'inscrit dans la politique de soin du service ;
- Il s'inscrit dans des missions transversales au sein du Pôle et de l'établissement ;
- Il participe à des actions de formation au sein du service.



8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Etre capable d'initiatives relevant de son domaine de compétence ;
- Faire preuve de dynamisme et de rigueur ;
- Sens de l'organisation et de la planification du travail ;
- Sens du travail en équipe ;
- Capacités d'adaptation et d'intégration au regard de la diversité des activités ;
- Capacité de régulation d'une équipe pluri professionnelle ;
- Aptitude à promouvoir et à conduire des projets ;
- Avoir le sens de la mission du service public ;
- Respecter le code de déontologie et l'éthique professionnelle.

8.1. Formation souhaitée

- Diplôme de cadre de santé

8.2. Expérience professionnelle

- Expérience en milieu psychiatrique souhaitable

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Avoir une connaissance du travail clinique dans un service de psychiatrie adulte ;
- Avoir une bonne connaissance du travail sur un secteur de psychiatrie ;
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur ;
- Maîtriser l'outil informatique (planning OCTIME, CORTEXTE...).

**CADRE DE SANTE (H/F)
HOSPITALISATION COMPLETE****PRP-GRH-0234**

Version 04

Date de validation :

01/05/2026

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT**Pôle Emetteur**

POLE OUEST

Modifications apportées par la nouvelle version

- Mise à jour du point 5

Rédaction	Vérification	Validation
C. CELLARD Cadre supérieur de santé Assistant du chef de pôle	E. BLONDELLE Cadre supérieur de santé Responsable recrutement	P.-H. DUCHARME Coordonnateur Général des Soins